

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION

MENTION DROIT parcours public et privé

3^{ème} NIVEAU

SEMESTRE 5

GROUPE DE COURS N° 2

DROIT CIVIL

MATIERE RENFORCEE

MARDI 18 JUIN 2019

11 H 30 – 13 H

AUCUN DOCUMENT AUTORISE

SUJET :

L'article 2276 du Code civil énonce « En fait de meubles, la possession vaut titre ».

- 1) Quelles sont les fonctions de cette disposition ? Développez.
- 2) Celui qui trouve un trésor peut-il invoquer l'article 2276 du Code civil ? Justifiez votre réponse.



LICENCE EN DROIT – 3^{ème} ANNEE

SESSION DE RATTRAPAGE DU SEMESTRE 5 **GROUPE DE COURS N° 2**

MATIERES NON RENFORCEES

(N'ayant pas donné lieu à TD)

DROIT CIVIL

DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS

DROIT DU TRAVAIL 1

LUNDI 24 JUIN 2019

de 8h30 à 11h30

Durée de l'épreuve : 3h00

- **Traiter chaque matière sur une copie différente.**
- **Coller sur chaque copie les étiquettes correspondant à la bonne matière.**
- **Indiquer sur chaque copie l'intitulé de la matière.**

ATTENTION

**LES ETUDIANTS SONT RESPONSABLES DU NOMBRE DE
COPIES RENDUES QUI DOIT CORRESPONDRE AU
NOMBRE DE MATIERES AJOURNEES**

SUJETS

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

➤ **DROIT DU TRAVAIL 1 :**

Le règlement intérieur et la discipline en entreprise.

➤ **DROIT CIVIL :**

Traitez les deux questions suivantes :

1) La notion de possession.

2) Qu'est-ce qu'un détenteur précaire ? Illustrez vos explications par des exemples. Peut-il prescrire ? (Si oui, dans quel(s) cas ?)

➤ **DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS :**

La notion d'ouvrage public.